



FORESTVILLE
PER SYLVAM - PAR NOS FORÊTS
1, 2^e Avenue, Forestville (Québec) GOT 1EO

AVIS PUBLIC DÉPÔT DU RÔLE DE PERCEPTION 2021

Avis est par la présente donné que, conformément à l'article 503 de la *Loi sur les cités et villes*, le rôle général de perception des taxes foncières municipales pour l'exercice financier 2021 a été déposé le 16 février 2021 au bureau du directeur général situé au 1, 2^e Avenue, Forestville, et que les comptes de taxes seront expédiés d'ici le **28 février 2021**.

Ce rôle général de perception comprend les taxes foncières générales et spéciales imposées et à prélever pour l'année 2021 incluant les taxes les compensations pour les services municipaux d'aqueduc, d'égout et de matières résiduelles, et ce, tel qu'adopté par règlement le 20 janvier 2021.

Les comptes inférieurs à 300 \$ sont payables en un versement unique avant ou au plus tard le 31 mars 2021. Lorsque le compte est égal ou supérieur à 300 \$, il peut être acquitté en un versement unique ou en un maximum de trois (3) versements égaux fixés aux dates suivantes

- **Premier versement : 31 mars 2021**
- **Deuxième versement : 1^{er} juillet 2021**
- **Troisième versement, le 30 septembre 2021**

Vous pouvez acquitter votre compte de la façon suivante :

- Par chèque ou mandat-poste fait à l'ordre de la Ville de Forestville;
- Dans la plupart des institutions financières par l'entremise des services en ligne (téléphone ou Internet), au comptoir ou au guichet automatique;
- En vous présentant à l'hôtel de ville située au 1, 2^e Avenue, Forestville, du mardi au jeudi de 8 h à 11 h, l'horaire est sujet en changement sans préavis.

Si vous n'avez pas reçu votre compte

Le fait de ne pas avoir reçu de compte de taxes ne vous soustrait pas de l'obligation de payer vos taxes selon les échéances prévues. Si vous ne le recevez pas d'ici la mi-mars, vous devrez communiquer avec le service de taxation afin d'obtenir les informations requises pour votre 1^{er} versement.

Si vous êtes un nouveau propriétaire, il est possible que le compte de taxes de votre propriété ait été expédié à l'ancien propriétaire. Si c'est le cas, n'hésitez pas à communiquer avec le service de taxation pour en obtenir une copie, au 1, 2^e Avenue ou par téléphone au 418 587-2285 poste 1102.

Donné à Forestville, ce 16 février 2021.

Richard Duguay, directeur général